Peu de paroles ! Beaucoup de discrétion ! Que de recommandations et il y en a d'autres !

Mais voyons les conditions d'admission. « Il faut être riche ». Voilà ce qu'il en ressort en lisant intelligemment.

« Les personnes présentées, surtout si elles pensent vivre en leur particulier, devront être par leur vertu, jugées capables de faire les trois vœux, harmonisés avec leur position, et tels qu'ils se pratiquent dans l'Association des Humbles Filles du Sacré-Cœur. C'est possible et même facile pour beaucoup de personnes pieuses.

Elles doivent être, par l'âge et par le caractère, susceptibles de formation.

Elles doivent être par leur éducation, capables d'exercer le prestige du bien et de s'occuper avec succès des catéchismes, et des œuvres qu'on leur confierait.

Elles doivent être d'une condition assez indépendante pour consacrer un peu de temps aux œuvres et d'une position assez aisée pour pouvoir supporter les petits sacrifices que leur apostolat occasionnerait ».

Ah ! ah ! « capables d'exercer le prestige du bien », — « position assez aisée », — « condition assez indépendante », — voilà le bout de l'oreille...

Hâtons-nous de la découvrir toute entière.

L'ARGENT !!

Nous examinerons par la suite d'autres détails qui ont leur grande importance, mais il convient que nous allions droit au but dans ce premier article pour permettre d'admirer l'œuvre dans toute son étendue.

Les Humbles Filles du Sacré-Cœur font des vœux. Celui de pauvreté est le premier. C'est le seul auquel on tienne vraiment. Les deux autres : « chasteté » et « obéissance » ne sont là que pour mieux en assurer l'exécution. Chaste, l'Humble Fille évite le mariage qui absorbe dot et fortune. Obéissante, elle se fie aveuglément à la supérieure générale pour l'administration de ses biens. Et alors !

Voici le texte des statuts relatifs au vœu de pauvreté :

« Le vœu de pauvreté sera pratiqué aussi parfaitement que le permet le caractère de la Congrégation des Humbles Filles du Sacré-Cœur. Celles qui sont libres gardent la propriété de leurs biens, elles renoncent à les augmenter dans des vues d'intérêt. ELLES SOUMETTENT L'USAGE DE LEURS REVENUS A UN BUDGET ANNUEL APPROUVE PAR LA SUPERIEURE GENERALE OU PAR LE SUPERIEUR *(Mgr Cartier, vicaire général du Diocèse)*.

Celles qui restent avec leurs parents se conforment à la vie de famille et TACHENT D'ENTRETENIR EN ELLES LE DETACHEMENT D'ESPRIT ET DE CŒUR.

Toutes s'efforcent d'avoir une tenue modeste et simple en égard à leur position et à éviter les dépenses superflues.

Pour leurs dispositions testamentaires, les sœurs aimeront à assurer le fonctionnement matériel de l'œuvre et de son développement, elles se souviendront de ce que la charité demande en faveur des pauvres et des bonnes œuvres ; elles éviteront ce qui pourrait être pour leur famille une occasion de plainte juste et légitime. »

N'abîmons pas, par des commentaires, la splendeur odieuse de ces statuts. La cupidité cléricale, le jésuitisme intrigant y apparaissent dans un éclat si radieux que ce serait dommage de traduire en langage vulgaire ce chef-d'œuvre de monstruosité.

Nous y joindrons ce paragraphe qui traite de la pratique de la pauvreté pour les Sœurs.

« Celles qui sont libres ou propriétaires donneront par écrit à la Supérieure l'état de tout ce qu'elles possèdent ; elles seront autorisées à faire les dépenses prévues au budget, mais elles solliciteront une permission pour toute dépense imprévue.

Si elles n'ont pu demander à temps la permission, elles consulteront Notre-Seigneur et avertiront ensuite de ce qu'elles ont cru devoir faire.

Les Humbles Filles du Sacré-Cœur de Jésus ne feront ni ne recevront de cadeaux en dehors des dons et aumônes de peu d'importance, sans la permission de la Supérieure ».

Et pour compléter ce tableau au cadre rutilant d'or et d'argent, matelassé aux anglies de vignettes de la Banque de France, publions le modèle de budget établi comme par un financier soucieux de « se retrouver dans ses comptes...

MODÈLE DE BUDGET

(Pour les Sœurs libres ou Propriétaires)

DEPENSES	RECETTES
Logement ——	Revenus ——
Nourriture ——	Travail (s'il y a lieu)
Toilette ——	Dons —
Voyages ——	——
Bonnes œuvres ——	——
Frais de l'œuvre ——	——
Frais divers ——	——
Total : —	Total : —

BALANCE

Recettes : ——

Dépenses : ——

DIFFERENCE : —

Nous voici loin des demandes de renseignements proposées par M. Caillaux pour faciliter l'établissement de l'impôt sur le revenu !

Quels hurlements de chacals poussseraient les feuilles cléricales si jamais on proposait de faire remplir un pareil bulletin aux propriétaires pour les taxer !

Et avec quelle docilité pourtant les Humbles Filles du Sacré-Cœur envoient-elles ces « budgets » à leur supérieure générale, en réalité à l'Archevêché !

On doit être bien renseigné sur la fortune du Nord chez Mgr Delamaire.

Conclusion

Le lecteur tirera lui-même la conclusion de ce premier chapitre de l'histoire de la Congrégation des Humbles Filles du Sacré-Cœur.

Nous verrons prochainement comment on amène ces malheureuses « au détachement complet d'esprit et de cœur » recommandé dans ces statuts et dont l'Affaire Bassot nous a donné tout récemment un si joli exemple.

Nous tenons à laisser méditer le lecteur sur le « coup » des dispositions testamentaires, sur notre citation scrupuleuse du budget et sur l'emploi de la différence des recettes et des dépenses...

La Congrégation apporte sans doute l'argent qui manque...

ALEX WILL.

La Discorde à la C. G. T.

UN REQUISITOIRE DE GUERARD. — GRIFFUELHES NE SERA PLUS CANDIDAT.

Paris, 29 mai. — Le lendemain des incidents qui amenèrent la démission de Niel et de Thil, le secrétaire du syndicat des chemins de fer Guérard annonçait que la mauvaise querelle cherchée par les révolutionnaires aux réformistes n'était pas le moins du monde motivée par une divergence de vues sur une question de tactique. Et il justifiait ses dires par des appréciations sévères sur la gestion de la C. G. T.

MM. Griffuelhes et Pouget ayant déclaré que Guérard était peu qualifié pour parler de l'administration de la C. G. T., le secrétaire du Syndicat national des cheminots a fait à « Paris-Journal » les importantes déclarations suivantes que nous reproduisons à titre documentaire :

— « Je suis très qualifié, au contraire, pour parler comme je l'ai fait, puisque je suis membre de la commission de contrôle de la Confédération Générale du Travail.

» Cette fonction m'a permis de connaître certaines choses intéressantes.

» Il y a à la C. G. T. une comptabilité qui était tenue par Griffuelhes lui-même, et non par le comité.

» Mais nous avons — et ces événements ne sont pas tellement anciens qu'on puisse les avoir oubliés — demandé des comptes à l'ancien secrétaire de la C. G. T. sur la gestion de la « Maison Griffuelhes et Cie ».

» Ces explications, il ne nous les a jamais fournies. C'était en février, avant l'élection de Niel ; durant trois séances, nous nous sommes efforcés de les obtenir.

» Nos réclamations étant vaines, nous avons insisté pour la nomination d'une commission qui mettrait à jour cette comptabilité spéciale. Les « révolutionnaires », ou plutôt ceux qui se prétendent tels, ont tout fait pour l'éviter ; désormais, cette œuvre s'impose. »

Nous questionnons ensuite M. Guérard sur la nomination prochaine d'un nouveau secrétaire général à la C. G. T. et nous lui demandons si ses amis se compteront sur le nom d'un des leurs :

— Non, car nous venons de faire une expérience concluante. Nous sommes convaincus que les « turbulents » ne cherchent qu'à se maintenir dans leurs postes et au comité confédéral.

» Ah ! s'ils avaient le véritable esprit syndicaliste, s'ils voulaient aboutir dans tous les conflits, certes, je serais avec eux. Mais ils veulent imposer une véritable dictature.

» Si nous différons seulement sur la tactique et qu'ils aient, eux, des sentiments d'union, je laisserais de côté les divergences, je joindrais mes efforts à leurs efforts. Je suis, j'ai été, dans certains cas, révolutionnaire. »

M. Guérard, auquel nous parlons enfin de la candidature de M. Griffuelhes, dit :

— Je défie Griffuelhes d'être candidat à « la succession de Niel ». Il ne le peut pas. Aussi fait-il annoncer, dès maintenant, que sa candidature est peu probable.

» *S'il ne se porte pas au secrétariat* général de la section des Fédérations, c'est à cause de cette affaire dont je vous parlais tout à l'heure. »

Et Guérard conclut énergiquement :

— Griffuelhes ne sera pas candidat. Il n'osera pas !

Terrible drame de la folie

DANS UN ACCÈS DE FOLIE ALCOOLIQUE UN MILLIONNAIRE AMERICAIN TUE SA FILLE PUIS SE SUICIDE

Paris, 29 mai. — Un drame rapide, qu'on ne peut attribuer qu'à un accès de folie, s'est déroulé hier soir à dix heures, dans un restaurant de la rue Pierre-Lescot, aux Halles. Un riche Américain, M. Henderson, en plein dîner au milieu des siens, a tué sa fille d'un coup de revolver et s'est ensuite suicidé.

M. Henderson, depuis de longues années, venait dîner souvent au restaurant du « Père Tranquille » avec sa famille ; on lui réservait un cabinet particulier.

Hier, il était arrivé vers sept heures, avec sa femme, ses trois filles : Marthe, âgée de vingt-trois ans ; Suzanne, dix-sept ans ; Gladys, huit ans, et leur institutrice. Le dîner ne fut servi qu'à neuf heures dans un des cabinets du premier étage. Le repas s'était passé gaiement ; comme à l'ordinaire on avait bu du champagne. Au dessert, M. Henderson se leva, alluma un cigare et s'accouda à la fenêtre, paraissant s'intéresser au va-et-vient des Halles. Tout à coup, il se retourna et, sortant un revolver de sa poche, tira sur sa fille Marthe, qui se trouvait de l'autre côté de la table, près de sa mère.

La jeune fille poussa un cri et tomba en arrière : elle avait reçu la balle dans la nuque.

Le père portait ensuite le revolver à la hauteur de l'oreille et se tirait deux balles dans la tête. Il tomba foudroyé.

La mère, affolée, et les jeunes filles poussaient des cris de terreur ; au bruit des détonations, le personnel du restaurant accourut ; des agents qui faisaient leur tournée furent appelés. On alla chercher un médecin, mais tout fut inutile : le père et la fille avaient été tués sur le coup.

On transporta les deux cadavres au commissariat de police de la rue des Prouvaires.

L'enquête à laquelle a procédé M. Bureau, commissaire de police du quartier des Halles, a permis d'établir les faits suivants, d'après les dépositions de Mme Henderson et de l'institutrice.

M. David Henderson, riche Américain, né en 1858 à Jersey-City, dans l'Etat de New-Jersey, aux Etats-Unis, avait épousé à Londres, en 1882, Mlle Olga Lepretre.

De cette union étaient nés cinq enfants : un fils, âgé de vingt-six ans, établi à New-York, et quatre filles, trois qui se trouvaient hier au restaurant des Halles, et la quatrième, Vera, âgée de vingt-quatre ans, actuellement à Venise.

La famille Henderson possédait des propriétés aux Etats-Unis, en Suisse, et le château de La Noue, près de Villers-Cotterêts ; c'est là qu'elle passait la plus grande partie de l'année ; elle occupait à Paris un rez-de-chaussée, 29, rue d'Artois, d'un loyer de 3,000 francs environ, qu'elle habitait deux ou trois mois par an seulement ; on faisait apporter le déjeuner d'un restaurant voisin, et le soir on allait dîner le plus souvent chez le « Père Tranquille ».

M. Henderson était d'une humeur fantasque. Il ne pouvait rester en place ; il voyageait sans cesse ; des insomnies agitaient ses nuits ; il se levait, se promenait dans l'appartement, poussant des cris et des gémissements.

Il y a cinq ou six mois, toute la famille était partie pour New-York, afin d'assister au baptême du premier enfant du fils aîné ; elle était revenue lundi dernier ; mais devant regagner sous peu le château de La Noue, elle n'avait pas voulu s'installer au rez-de-chaussée de la rue d'Artois et était descendue chez des amis.

M. Henderson, ces jours derniers, n'avait point paru plus agité que de coutume. Cependant le commissaire de police incline à penser qu'il avait prémédité son acte ; le revolver dont il s'est servi, un Smith and Wesson de 8 millimètres, était tout neuf, et l'Américain avait fermé intérieurement la porte du cabinet où la famille dînait hier, contrairement à son habitude.

Ce matin, les corps de M. Henderson et de sa fille ont été transportés, sur le désir de Mme Henderson, au dépôt mortuaire de la rue de Maistre ; ils seront inhumés en Suisse dans un caveau de famille.

D'après les renseignements recueillis, M. David Henderson, qui était en proie à des accès constants de neurasthénie et qui essayait de les dissiper en absorbant de nombreuses liqueurs alcooliques, aurait été pris subitement d'un accès de « delirium tremens » et c'est en se rendant compte, après avoir tiré sur ses enfants, de l'acte qu'il venait de commettre, qu'il se serait suicidé.

Congrès des Employés de Mairie

Les employés de mairie demandent à bénéficier des avantages accordés par le statut des fonctionnaires

Paris, 29 mai. — Le sixième congrès des secrétaires et employés de mairie s'est ouvert ce matin à la mairie du quatrième arrondissement sous la présidence de M. Decensière, président de l'Union.

La séance a été tout entière consacrée à l'examen du projet de statut des fonctionnaires. Après une discussion assez vive, les congressistes ont décidé de demander à faire partie du comité d'études des fonctionnaires de l'Etat, des départements et des communes que préside M. Demartial.

Ils ont décidé de faire aboutir leurs revendications par des moyens légaux et sans jamais recourir à la révolte. Enfin, ils ont estimé que le projet de statut des fonctionnaires déposé par le gouvernement leur donne des satisfactions et des garanties suffisantes, sauf cependant sur un point... celui qui laisse prévoir que les employés de mairie pourraient ne pas bénéficier des avantages assurés par le statut.

L'article 29 du projet est en effet ainsi conçu : « Des règlements d'administration publique détermineront dans quelle mesure et suivant quelles modalités les règles de la présente loi pourront être rendues applicables aux fonctionnaires des départements et des communes. »

Les congressistes demandent donc que le mot « seront » soit substitué à « pourront être ».

Et pour bien marquer leur désir d'être compris parmi les fonctionnaires appelés à bénéficier du statut, ils ont décidé d'envoyer sur-le-champ une délégation au ministre de la justice.

La séance de l'après-midi a été consacrée à des questions d'ordre intérieur : examen des propositions concernant les modifications à apporter aux statuts et à l'organisation ; examen des rapports des commissions ainsi que des questions budgétaires.

LE CRIME D'EVREUX

Le zouave soupçonné de l'assassinat du *petit Bouillet aurait eu pour complice* un soldat d'infanterie

Evreux, 29 mai. — Une perquisition opérée chez Mme Roze, tante d'Ignou, le zouave inculpé de l'assassinat du jeune Bouillet, a amené la découverte d'une *chemise lacérée* de sang au poignet, qui a été saisie.

Ignou, d'autre part, explique de façon assez plausible ce sang par la blessure qu'il reçut au poignet la nuit même du crime.

Enfin, des personnes dignes de foi ont déclaré que, lundi matin, elles avaient aperçu le zouave rue Delaronde penché sur l'ouverture d'un vieux puits depuis longtemps abandonné. Sa présence en cet endroit, son attitude étrange ont donné à supposer que peut-être le porte-monnaie volé au petit Bouillet aurait été jeté à cet endroit. Le commissaire de police, M. Guillaume, a reçu du juge d'instruction une commission rogatoire pour procéder sans retard au curage de ce puits.

Maintenant, il convient de faire remarquer que le passé d'Ignou plaide peu en sa faveur. A Evreux il avait une fort mauvaise réputation avant son incorporation au 1er zouaves. La violence de son caractère, son humeur querelleuse et son manque absolu de sens moral le faisaient à la fois détester et redouter. Il était également soupçonné d'avoir des mœurs spéciales.

Avant son tirage au sort, il avait été compagnon maçon, mais il ne put rester dans aucun chantier. Il était surtout assidu dans les débits ; en compagnie de son cousin Roze, il fréquentait particulièrement le débit tenu par les parents du jeune Bouillet. D'après les dires de nombreux clients de cet établissement, Ignou manifestait d'inquiétantes tendresses à l'égard du petit garçon. Et l'on sait que les constatations du docteur Moisson, qui pratiqua l'autopsie de la jeune victime, semblent révéler que l'adolescent aurait subi d'odieux attouchements.

UN COUSIN D'IGNOU INCULPE

Un mandat d'amener a été décerné contre Charles Roze, soldat au 74e de ligne, cousin, comme on le sait, d'Albert Ignou.

Deux nouvelles charges ont été recueillies contre Ignou.

M. Lafosse, ancien garde champêtre, affirme l'avoir vu dimanche soir, à neuf heures et demie, sur le pré du Bel-Ebat, alors qu'Ignou prétend n'y avoir pas été.

Un ouvrier peintre, M. Martigni, est venu déclarer que mercredi soir Ignou l'avait conduit au cimetière sur la tombe du petit Bouillet et lui avait alors paru en proie à une grande émotion.

Peu après, il se trouvait au café avec plusieurs camarades, lorsque, la conversation étant tombée sur le crime, un consommateur s'écria : « On devrait couper le cou à l'assassin ! »

— A moi ! interrompit Ignou, à la stupéfaction générale.

Le Congrès unitaire de la Métallurgie

L'unité est faite

Paris, 29 mai. — Nous avons annoncé hier que les délégués des syndicats adhérents aux trois fédérations des métallurgistes, des mouleurs et des mécaniciens étaient réunis en congrès à la Bourse du travail de Paris, sur la convocation du secrétaire de la C. G. T., pour réaliser la fusion de ces trois organisations suivant un vœu du congrès corporatif de Marseille. Par 175 voix contre 2 et 1 abstention, on a voté la création d'une fédération qui aura pour titre : « Fédération des ouvriers sur métaux et similaires ».

La Grève des Inscrits

LE GOUVERNEMENT DECIDE DE FOURNIR DES MARINS DE L'ETAT AUX ARMATEURS POUR LE TRANSPORT DES PASSAGERS

Paris, 29 mai. — Ce matin a eu lieu au ministère de l'intérieur une conférence entre MM. Clémenceau, Cruppi et Alfred Picard en vue de chercher les moyens d'assurer le transport des voyageurs et des marchandises de France en Algérie et inversement pendant la grève des inscrits maritimes. On sait déjà que le service postal est assuré par des navires de l'Etat. Il s'agit de savoir si le service des voyageurs et marchandises pourra être assuré soit de la même manière, soit par les bateaux des compagnies privées avec équipages provenant de la marine de guerre.

La conférence a dû être suspendue à midi

Cet après-midi, à deux heures et demie, les ministres se sont réunis en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Clemenceau, pour arrêter les résolutions définitives.

Il a été décidé, conformément aux décisions antérieures prises par le conseil des ministres, notamment en décembre 1902 que le gouvernement, en vue d'assurer le service entre la France et l'Algérie, la Corse et la Tunisie, pour le transport des colis postaux, des passagers avec leurs bagages et des denrées périssables, fournirait à titre provisoire aux armateurs, pour la conduite d'un certain nombre de bâtiments et en vue de la sauvegarde des intérêts publics en souffrance, le concours effectif des marins de l'Etat.

LE TRANSPORT DES PASSAGERS

Les armateurs refusent les propositions des grévistes

Marseille, 29 mai. — Les inscrits maritimes en grève avaient proposé aux passagers en panne à Marseille de les conduire à destination et gratuitement à la condition qu'un navire pourrait être armé pour ce but spécial.

Ce matin, les passagers sont allés solliciter le concours du comte Armand, président du syndicat marseillais des armateurs. Celui-ci leur a répondu que les navires nécessaires seraient armés, à condition que les inscrits maritimes transporteraient, en même temps que les passagers, les marchandises et les colis postaux.

Cette proposition a été refusée par les *grévistes*.

Pourquoi le « Danton » n'a pu être lancé

Brest, 29 mai. — Après enquête, il semble résulter que la non-réussite du lancement du « Danton » doit être attribuée aux causes suivantes :

1. Au nouveau mode de suifage, dont l'essai n'a pas réussi, les matières grasses ayant été en partie absorbées et l'autre partie s'étant désagrégée sous l'action de l'eau montant trop haut sur la cale, par suite du retard du lancement.

2. A la résistance présentée par la large surface de l'arrière du bâtiment, entrée trop tôt en contact avec la nappe liquide.

3. A la déclivité et aux altitudes insuffisantes de la cale, qui ont encore été diminuées par la mer trop haute.

4. A ce que le « Danton », partant dans de mauvaises conditions, il s'est produit un grippement du berceau et une déviation qui ralentirent d'abord la course du navire et finalement l'arrêtèrent.

Une jeune fille assassinée à Grasse

On retrouve dans un sac son cadavre lardé *de coups de couteau*

Grasse, 29 mai. — Un crime effroyable vient d'être découvert près de Grasse.

Mlle Antoinette Lanteri, 23 ans, fille de bergers habitant la propriété de la baronne Isnard, avait l'habitude de se rendre tous les lundis et jeudis à Pegomas, commune rendue célèbre par ses bandits fantômes, pour y écouler les produits de la ferme exploitée par ses parents. Comme d'habitude, elle partit hier matin pour Pegomas. D'ordinaire, vers onze heures au plus tard, elle était de retour à la maison. Ne la voyant pas arriver à son heure habituelle, les parents s'inquiétèrent et, vers deux heures, se décidèrent à aller à sa rencontre. Les recherches furent infructueuses.

Le soir, les parents rentrèrent à Grasse et prévinrent la police et la gendarmerie de la disparition de leur fille. Agents et gendarmes se rendirent sur les lieux et, pendant toute la nuit, firent des recherches. Ils allaient quitter les lieux, lorsque le garde champêtre Fauster crut apercevoir dans un taillis de bruyères haut de un mètre, dont les branches étaient rassemblées, un gros paquet. C'était là, en effet, que l'assassin avait caché sa victime, après avoir eu soin de l'envelopper dans deux sacs, dont les ouvertures étaient cousues avec de la ficelle.

Immédiatement, le parquet de Grasse fut prévenu, et M. Peillon, juge d'instruction, accompagné de M. Roi et de M. Maurin, *commis greffier, se rendit sur les lieux et* commença son enquête.

Des premières constations, il résulte que le criminel a attendu au détour d'un chemin sa victime, dont il connaissait les habitudes. Surprise par son assassin, celle-ci n'a pu se défendre. Elle a été étranglée et lardée de coups de stylet. L'arme meurtrière a été trouvée toute tachée de sang à 200 mètres du lieu où le cadavre a été découvert.

L'assassin, après avoir enveloppé le cadavre de sa victime dans deux sacs, l'avait enfoui dans un taillis de bruyères et avait eu soin de relier les branches ensemble, afin de rendre plus difficile la découverte du cadavre.

Le magistrat instructeur, après enquête, a conclu que le mobile du crime ne pouvait être que le vol. En effet, on n'a pas retrouvé le panier où la malheureuse Lanteri mettait le produit de la vente des marchandises qu'habituellement elle portait à Pegomas. L'argent non plus n'a pas été retrouvé.

Après l'autopsie pratiquée par le docteur Roustan, médecin légiste, le cadavre a été transporté au domicile des parents et l'inhumation aura lieu à Grasse.

La garde-barrière qui assassina est condamnée à cinq ans

Chartres, 29 mai. — Le 27 janvier dernier, Mme Cailleaux, âgée de soixante-trois ans, cultivatrice à Béville-le-Comte, était trouvée assassinée dans sa maison ; la gorge était entièrement tranchée et la tête ne tenait plus au corps que par la colonne vertébrale, le sol était inondé de sang.

Les soupçons se portèrent sur une jeune voisine, la femme Rossignol, âgée de seize ans, garde-barrière à un passage à niveau et qui avait été vue sortant de la demeure de la femme Cailleaux quelques instants avant la découverte du crime.

L'accusée opposa d'abord des dénégations, mais une perquisition faite à son domicile amena la découverte de vêtements tachés de sang et fit constater la disparition d'un rasoir appartenant à son mari.

La femme Rossignol, après quelques réticences, reconnut sa culpabilité ; elle expliqua que son mari lui ayant remis de l'argent pour un but déterminé, elle en avait disposé pour un autre emploi ; pressée par son mari, elle avait songé à se tirer d'embarras par l'assassinat et le vol. Sachant sa voisine, Mme Cailleaux, dans une situation aisée, elle se rendit chez elle, après avoir caché dans son corsage le rasoir de son mari ; s'étant en outre armée d'une curette de charrue, elle profita d'un moment où Mme Cailleaux avait le dos tourné pour lui porter un coup sur la tête, qui l'étourdit. Elle se précipita alors sur sa victime et lui trancha la gorge à coups de rasoir ; elle déroba dans un coffret une somme de 40 francs, puis elle sortit, pour regagner son domicile.

Elle fut prise d'une crise de nerfs et ramenée chez elle par des voisins.

Elle appartient à une famille honorable, mais sa réputation n'est pas parfaite. La femme Rossignol est enceinte de six mois ; sa santé laisse à désirer depuis sa grossesse, elle est sujette à des crises d'hystérie et le médecin qui l'a examinée conclut à un certain tempérament dans l'appréciation de sa responsabilité.

Le jury devait répondre sur les questions d'assassinat, de discernement et de vol.

Sa réponse ayant été négative sur la question de discernement, la femme Rossignol a été condamnée pour vol à cinq ans d'emprisonnement.

LE TYPHUS EN TUNISIE

Tunis, 29 mai. — Une épidémie de typhus causée probablement par la misère qui a sévi cette année dans certains milieux indigènes, a fait son apparition en différents points de la régence ; son extension a été cependant entravée par les mesures prises par les autorités à Tunis. Les malades ont été isolés au Bodj-Rabta.

M. Alapetite, résident général, désireux de se rendre compte par lui-même des résultats obtenus est allé hier soir au bordj. Il a visité les pavillons établis pour les malades ainsi que les tentes où sont installés les convalescents.

Tragique suicide d'un commandant de paquebot

Marseille, 29 mai. — La traversée du paquebot « Dumbea », des Messageries maritimes, courrier d'Australie, entré ce matin dans le port, a été marquée par un tragique événement.

En sortant des bouches de Bonifacio hier matin, vers huit heures, on a constaté la disparition de M. Boyer, commandant du paquebot.

Après des recherches faites dans sa cabine, on a constaté que son revolver avait disparu. On suppose que le commandant, atteint de neurasthénie depuis quelques jours à la suite d'un abordage que le « Dumbea » eut dans le port de Bombay avec le paquebot « Egypte » s'est donné la mort en se tirant un coup de revolver au moment même où il se jetait à la mer.

Le commandant avait quitté la passerelle à cinq heures du matin et sa disparition n'a

---

FEUILLETON DU 30 MAI — N. 85

LES DEUX DIANE

par Alexandre DUMAS

— Quoi ! est-ce là cette faveur inouïe à laquelle vous faisiez allusion, Gabriel ? reprit le duc. Du diable si je m'en doutais !... Mais, mon ami, ce ne sera pas une récompense, cela, ce sera une justice ; et, secrètement ou publiquement, à votre gré, je serai toujours prêt à reconnaître et attester comme je le dois, vos mérites et vos services.

— Mon ambition ne va pas au-delà, monseigneur, dit Gabriel. Que le roi soit informé de mes efforts, il a dans les mains un prix qui vaudra pour moi tous les honneurs et tous les bonheurs du monde.

— Le roi saura donc tout ce que vous aurez fait pour lui, Gabriel. Mais moi, ne puis-je rien de plus pour vous ?

— Si fait, monseigneur, j'ai encore quelques services à réclamer de votre bienveillance.

— Parlez, dit le duc.

— D'abord, reprit Gabriel, j'ai besoin du mot de passe pour pouvoir cette nuit, à quelque heure que ce soit, sortir du camp avec mes gens.

— Vous n'avez qu'à dire : « Calais et Charles », les sentinelles vous livreront passage.

— Ensuite, monseigneur, dit Gabriel, si je succombe et que vous réussissiez, j'ose vous rappeler que Mme Diane de Castro, la fille du roi, est prisonnière de lord Wentworth et a les droits les plus légitimes à votre courtoise protection.

— Je me souviendrai de mon devoir d'homme et de gentilhomme, répondit François de Lorraine. Après ?

— Enfin, monseigneur, dit le vicomte d'Exmès, je vais contracter cette nuit une dette considérable envers un pêcheur des côtes nommé Anselme. Si Anselme périt avec moi, j'ai écrit à Me Elyot, celui qui a soin de mes domaines, de pourvoir à la subsistance et au bien-être de sa famille privée désormais de soutien. Mais, pour plus de sûreté, monseigneur, je vous serais obligé de veiller à l'exécution de mes ordres.

— Ce sera fait, dit le duc de Guise. Est-ce tout ?

— C'est tout, monseigneur, reprit Gabriel. Seulement, si vous ne me revoyez plus, pensez parfois, je vous prie, à moi avec quelque regret, et parlez de moi avec quelque estime, soit au roi, qui sera certainement content de ma mort, soit à Mme de Castro, qui en sera peut-être fâchée. Et maintenant je ne vous retiens plus et vous dit : adieu, monseigneur.

Le duc de Guise se leva.

— Chassez donc vos tristes idées, ami, dit-il. Je vous quitte pour vous laisser tout entier à votre mystérieux projet, et je conviens que jusqu'à demain huit heures je serai bien inquiet et ne dormirai guère. Mais ce sera surtout à cause de cette obscurité qui, pour moi, plane sur ce que vous allez faire. Quelque chose me dit que je vous reverrai, et je ne vous dit pas adieu, moi.

— Merci de l'augure, monseigneur ! dit Gabriel ; car, si vous me revoyez, ce sera dans Calais ville française.

— Et, en ce cas, reprit le duc de Guise, vous pourrez vous vanter d'avoir tiré d'un grand péril et l'honneur de la France, et le mien propre.

— Les petites barques, monseigneur, sauvent quelquefois les gros navires, dit en s'inclinant Gabriel.

Le duc de Guise, sur le seuil de la tente, serra une dernière fois, dans une accolade amicale, la main du vicomte d'Exmès, et rentra tout songeur à son logis.

XVII

« Obscuri sola sub nocte... »

Quand Gabriel revint à sa place, après avoir reconduit jusqu'à la porte M. de Guise, il fit de loin un signe à Martin-Guerre, qui se leva sur-le-champ et sortit, sans paraître avoir besoin d'autre explication.

L'écuyer rentra, un quart d'heure après, accompagné d'un homme au teint hâve et vêtu misérablement.

Martin s'approcha de son maître qui était retombé dans ses réflexions. Pour les autres compagnons, *ils jouaient ou dormaient* à qui mieux mieux.

— Monseigneur, dit Martin-Guerre, voici notre homme.

— Ah ! bien ! dit Gabriel. C'est vous qui êtes le pêcheur Anselme dont Martin-Guerre m'a parlé ? ajouta-t-il en s'adressant au nouveau venu.

— Je suis le pêcheur Anselme, oui, monseigneur, dit l'homme.

— Et vous savez, reprit le vicomte d'Exmès, le service que nous attendons de vous ?

— Votre écuyer me l'a dit, monseigneur, et je suis prêt.

— Martin-Guerre a dû cependant vous dire aussi, continua Gabriel, que dans cette expédition vous couriez avec nous risque de la vie.

— Oh ! reprit le pêcheur, cela il n'avait pas besoin de me le dire. Je le savais aussi bien et mieux que lui.

— Et pourtant vous êtes venu ? dit Gabriel.

— Me voilà tout à vos ordres, repartit Anselme.

— Bien ! ami, c'est le fait d'un vaillant cœur.

— Ou d'une existence perdue, reprit le pêcheur.

— Comment cela ? demanda Gabriel. Que voulez-vous dire ?

— Eh ! par Notre-Dame de Grâce ! fit Anselme, je brave tous les jours la mort pour rapporter quelque poisson, et bien souvent je ne rapporte rien. Il n'y a donc pas grand mérite à hasarder aujourd'hui ma peau hâlée pour vous, qui vous engagez, si je meurs ou si je vis, à assurer le sort de ma femme et de mes trois enfants.

— Oui, dit Gabriel, mais le danger que vous affrontez journellement est douteux et caché. Vous ne vous embarquez jamais par la tempête. Cette fois, le péril est visible et certain.

— Ah ! reprit le pêcheur, il est sûr qu'il faut être un fou ou un saint pour s'aventurer sur la mer par une nuit pareille. Mais la chose vous regarde et je n'ai rien à y reprendre, si c'est votre idée. Vous m'avez payé d'avance ma barque et mon corps. Seulement, vous devrez à la Sainte Vierge une fameuse chandelle de vraie cire, si nous arrivons sains et saufs.

— Et une fois arrivés, Anselme, reprit Gabriel, votre tâche n'est pas finie. Après avoir ramé, vous devez, au besoin, vous battre et faire œuvre de soldat après avoir fait œuvre de marin. Partant, il y a deux dangers pour un, ne l'oubliez pas.

— C'est bon, dit Anselme, ne vous découragez pas trop. On vous obéira. Vous me garantissez la vie de ceux qui me sont chers. Je vous donne la mienne. Marché conclu, n'en parlons plus.

— Vous êtes un brave homme, reprit le vicomte d'Exmès. Pour votre femme et vos enfants, soyez tranquille, ils ne manqueront jamais de rien. J'ai écrit à mon intendant Elyot mes ordres à ce sujet, et M. le duc de Guise lui-même s'en occupera.

— C'est plus qu'il ne m'en faut, dit le pêcheur, et vous êtes plus généreux qu'un roi. Je ne ferai pas le finaud avec vous. Vous ne m'auriez donné que cette somme qui nous a, par ces temps si durs, tiré d'embarras, je ne vous aurais pas demandé mon reste. Mais si je suis content de vous, j'espère que vous le serez de moi.

— Voyons, reprit Gabriel, pourrons-nous bien tenir quatorze dans votre barque ?

— Elle en a tenu vingt, monseigneur.

— Il vous faut des bras pour vous aider à ramer, n'est-ce pas ?

— Ah ! oui, par exemple ! dit Anselme. J'aurai déjà assez à faire au gouvernail et à la voile, si la voile peut tenir.

— Nous avons, dit Martin-Guerre, Ambrosio, Pilletrousse et Landry qui rameront comme s'ils n'avaient fait que cela toute leur vie, et moi-même je nage aussi bien avec du bois qu'avec mes bras.

— Oh ! bien, reprit gaiement Anselme, j'aurai l'air d'un patron huppé, j'espère, avec tant et de si bons compagnons à mon service. Maître Martin ne m'a plus maintenant laissé ignorer qu'une chose, c'est le point précis où nous devons débarquer.

Le fort de Risbank, répondit le vicomte d'Exmès.

— Le fort de Risbank ! vous avez dit le fort de Risbank ? s'écria Anselme avec stupéfaction.

— Eh ! sans doute, dit Gabriel, qu'avez-vous à objecter à cela ?

— Rien, reprit le pêcheur, sinon que l'endroit n'est guère abordable, et que, pour ma part, je n'y ai jamais jeté l'ancre. C'est tout rocher.

— Refusez-vous de nous conduire ? dit Gabriel.

— Ma foi ! non ; et, quoique je connaisse mal ces parages-là, je ferai de mon mieux. Mon père, qui était comme moi pêcheur de naissance, avait coutume de dire : Il ne faut vouloir régenter ni le poisson ni la pratique. Je vous mènerai au fort de Risbank, si je puis. Une jolie promenade que nous ferons là.

— A quelle heure faudra-t-il nous tenir prêts ? demanda Gabriel.

— Vous voulez arriver à quatre heures, je crois ? reprit Anselme.

— De quatre à cinq pas plus tôt.

— Eh bien ! du lieu dont nous parlons afin de n'être pas vus et de n'exciter nul soupçon, il faut compter, à vue de nez, deux heures de navigation ; l'essentiel est de ne pas nous fatiguer inutilement en mer. Puis, pour se rendre d'ici à la crique, calculons une heure de marche.

— Nous quitterions alors le camp à une heure après minuit, dit Gabriel.

— C'est cela, répondit Anselme.

— Je vais donc à présent avertir mes hommes, reprit le vicomte d'Exmès.

(A suivre). Alexandre DUMAS.

TRÈS PROCHAINEMENT

Nous commencerons la publication

D'UN

NOUVEAU FEUILLETON